

Saint-Etienne, le 23 mars 2020.

**Objet :** Mise en place d'équipements de protection pour les personnels présents dans les écoles du département.

**Madame, Monsieur,**

Face à la crise inédite que nous sommes en train de vivre, l'intégralité du service public est appelé à relever un défi de taille. Nous saluons tous les personnels soignants qui travaillent d'arrache-pied pour vaincre ce virus.

Dans les écoles, les personnels enseignants, mais aussi des personnels des collectivités territoriales restent en activité pour continuer à accueillir les enfants de personnels soignants. Nous savons désormais que ces enfants ont de grandes probabilités d'être des porteurs sains du virus et peuvent donc le transmettre aux adultes qui s'occupent d'eux tous les jours.

L'inquiétude est grande pour les personnels et également pour les parents d'élèves. Dans la plupart des écoles du département, aucun gel hydro alcoolique, aucune paire de gant n'est disponible sur place. Nous venons par ce courrier vous demander de mettre à disposition des équipes présentes dans les écoles les équipements nécessaires pour que chacun puisse se protéger. C'est un des premiers gestes barrières pour empêcher la propagation du virus : au-delà du danger direct pour les personnels présents auprès des enfants, c'est aussi un danger pour les membres de leur famille qui peuvent être des personnes particulièrement vulnérables face au virus.

Comptant sur votre engagement pour assurer la sécurité des enfants, de leurs proches et de ces personnes, qui participent aussi, à l'effort national pour vaincre cette guerre sanitaire.

**Mathilde POINT pour le SE-Unsa 42,  
Catherine LIMOUSIN pour la FCPE Loire.**